



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **jeudi 16 décembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCACTION	
Date	10/12/2010
Affichage	10/12/2010

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie
MARCELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille
MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philipp
NUSSBAUM Richard pouvoir à VALDENNAIRE Catherine
ROUBAUD Sabin pouvoir à FERRUS Christian

THEME : **URBANISME 2**

OBJET : **DATION EN PAIEMENT :
RESIDENCE DU CENTRE**

Absents-Excusés : GUIGLI Catherine, MARCELLO Marie, MARCADET Didier, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Aurélie POYAU

Par délibération en date du 19 décembre 2006, le Conseil Municipal a décidé de céder la parcelle AL 57, située 12 rue Alphanand à Briançon, à la SCI DU CENTRE.

1. Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Christine AUDIFFRED, Notaire à BRIANÇON (Hautes-Alpes), les 17 et 18 octobre 2007, publié à la Conservation des hypothèques de GAP le 6 décembre 2007, volume 2007P numéro 10435, La COMMUNE DE BRIANCON a vendu à : La Société dénommée SCI DU CENTRE, Société civile immobilière au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à BRIANCON (Hautes-Alpes) 21 Rue Alphanand identifiée sous le numéro SIREN 500 825 351 RCS GAP, les biens immobiliers ci-dessous désignés :
Sur la commune de BRIANCON (Hautes-Alpes), 12 rue Alphanand.
- Un tènement immobilier en mauvais état, comportant un bâtiment principal avec dépendances, cadastré AL 57 d'une contenance de 10 ares, 28 centiares moyennant le prix de CINQ CENT SOIXANTE MILLE DEUX CENT UN EUROS SOIXANTE CENTIMES (560.201,60 €).

Payé de la manière suivante, :

- comptant par la comptabilité de Maître Marie-Christine AUDIFFRED à la caisse de la recette municipale de la commune, à concurrence de la somme de CINQ CENT QUATORZE MILLE DEUX CENT QUINZE EUROS (514.215,00 €),
- à concurrence de la somme de QUARANTE CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SIX EUROS et SOIXANTE CENTIMES (45.986,60 €),
- les parties avaient convenu d'un commun accord entre elles, de convertir et de nover en l'obligation contractée par la société SCI DU CENTRE de donner en paiement et de remettre à la Commune de BRIANCON, nets de tous frais afférents à la construction, onze (11) aires de stationnement dépendant de l'ensemble immobilier que l'acquéreur devait construire, sur le terrain.

L'immeuble sus-désigné a fait l'objet d'un règlement de copropriété contenant état descriptif de division établi suivant acte reçu par Maître Marie-Christine AUDIFFRED, notaire à BRIANCON, le 1^{er} juillet 2008, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de GAP, le 23 juillet 2008, volume 2008P numéro 6022,

Ce règlement a été modifié suivant acte reçu par Maître Marie-Christine AUDIFFRED, Notaire à BRIANCON, le 9 décembre 2008, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de GAP, le 14 janvier 2009, volume 2009P numéro 313.

Un cantonnement de copropriété a donné lieu à un acte reçu par Maître Marie-Christine AUDIFFRED, Notaire à BRIANCON, le 1^{er} décembre 2008 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de GAP, le 14 janvier 2009, volume 2009P numéro 303.

Il a été modifié aux termes d'un acte reçu le 26 novembre 2009 par Maître Marie-Christine AUDIFFRED, Notaire à BRIANCON, dont une expédition a été publiée bureau des hypothèques de GAP, le 13 janvier 2010 volume 2010P numéro 335, suivie d'une attestation rectificative en date du 27 janvier 2010 volume 2010 P numéro 892.

2. La délibération du Conseil Municipal de la Commune de BRIANCON en date du 19 décembre 2006 autorisant cette vente stipulait que quinze (15) aires de stationnement seraient affectées à la Commune de BRIANCON par dation ou tout autre moyen.
3. La SCI DU CENTRE n'ayant pu réaliser les quinze aires de stationnement initialement prévues, les parties ont convenu d'un commun accord qu'une indemnité d'un montant de SEIZE MILLE SEPT CENT VINGT DEUX EUROS et QUARANTE CENTIMES (16.722,40 €) serait versée par la SCI DU CENTRE à la Commune de BRIANCON, correspondant à la valeur des quatre (4) aires de stationnement manquantes.

Le calcul de cette indemnité a été fait de la manière suivante : 45.986,60 € (prix des 11 aires de stationnement) / 11 = 4.180,60 € x 4 = 16.722,40 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la régularisation de la dation en paiement.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié.
- D'autoriser Monsieur Le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à prendre toutes dispositions relatives à ce dossier et à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 20 DEC. 2010

PUBLIÉ LE 20 DEC. 2010

NOTIFIÉ LE

